

Sous la présidence de Monsieur Denis SOURICE, Maire,

Etaient présents : Sylvie BOISSINOT, Roland GERFAULT, Xavier RIPOCHE, Adjoint, Louis-Marie BAUMIER, Dominique BESNIER, Joseph CAILLEAU, Marie-Hélène FOUCHER, Marie-Josèphe AUDOIN, Dominique POHU, Joël LANDREAU, Jean-Michel TAILLÉ, Marie-Bernadette AUDOUIN, Nathalie JOLIVET, Rachel HÉRAULT, Alain PENSIVY, Monique GUINAUDEAU, Jérôme BOIDRON, Paul CLÉMENTEAU, Marie-Isabelle TROISPOILS, Geneviève GAILLARD, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : Bénédicte BOSSARD (pouvoir à Nathalie JOLIVET), Sophie DURAND (pouvoir à Marie-Jo AUDOIN).

Secrétaire de séance : Marie-Hélène FOUCHER a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 mars 2015 a été adopté à l'unanimité.

En préambule de la séance de Conseil, les membres du CME (conseil municipal des enfants) viennent communiquer sur l'avancée des projets qu'ils vont concrétiser durant l'année : journée sécuritaire du 9 avril, plantation d'un arbre le 18 avril. Ils font part également de leurs réflexions sur des propositions de noms pour le restaurant scolaire.

En début de séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : vente d'une parcelle communale complémentaire de 117 m², située dans la zone de la Biroterie, à l'ACAOB, en vue de l'implantation de l'école privée « Grain de Soleil ».

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

1. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A) Affaires sociales/communication

Le compte rendu de la réunion du 9 mars 2015 est remis aux Conseillers et commenté par les responsables de la commission.

B) Finances

Dominique BESNIER présente le compte rendu de la réunion du 25 mars 2015 ayant pour objet l'élaboration du projet de budget principal. Le Conseil Municipal sera invité à se déterminer sur ce dossier en cours de séance.

C) Sport

L'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires est en cours. L'ouverture des plis est programmée le 8 avril 2015.

D) Culture

- a. Musée de la Chaussure : la commission, accompagnée par plusieurs associations locales, est investie dans la préparation des « 20 ans du musée » qui aura lieu les 18 et 19 avril 2015. Au programme : spectacle par Scène de Pays le 18/04, saynètes présentées par la troupe de théâtre le 19/04, animations et jeux pour tous, exposition temporaire « se chauffer sous l'occupation 1940/1944 », etc...
- b. Vide grenier : organisé par le Comité des Fêtes sur le site des salles de sports et les abords si le temps le permet.

2. SUJETS DONNANT LIEU A DELIBERATION

N°2015-03-31/01

Objet : Droit de Prémption Urbain

Marie-Hélène FOUCHER et Xavier RIPOCHE ont quitté la séance lors de cette délibération

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner déposée en Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2013-10-04/04 relative à la délégation partielle du droit de préemption urbain à la commune de Saint André de la Marche,

RENONCE, à l'unanimité, à exercer son droit de préemption urbain sur l'immeuble suivant :

7 rue du Carrefour Rouge : immeuble bâti cadastré section AC n°179 d'une contenance de 3 553 m².

N°2015-03-31/02

Objet : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner déposée en Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2013-10-04/04 relative à la délégation partielle du droit de préemption urbain à la commune de Saint André de la Marche,

RENONCE, à l'unanimité, à exercer son droit de préemption urbain sur l'immeuble suivant :

21 rue des Coquelicots : immeuble bâti cadastré section AA n°571 d'une contenance de 660 m².

N°2015-03-31/03

Objet : Vente d'une parcelle complémentaire de 117 m² à l'Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2014-07-01/06 du 1^{er} juillet 2014, le Conseil Municipal a consenti une vente d'un terrain de 3 000 m² à l'Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance, dans la zone de la Biroterie, en vue du regroupement sur ce même site de l'ensemble des classes scolaires de l'école privée Grain de Soleil.

Cette transaction avait été effectuée sur la base de 25.50 € le m².

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire déposé par l'Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique (OGEC), il s'avère nécessaire d'adjoindre au terrain d'emprise une surface complémentaire de 117 m² pour permettre la réalisation de 4 aires de stationnement.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de céder la parcelle complémentaire (à extraire des parcelles cadastrées AB525 et AB263) aux mêmes conditions que celles validées avec la vente initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'évaluation du terrain par France Domaine en date du 31 mars 2015,

ACCEPTE la cession d'une parcelle complémentaire de 117 m², à extraire des parcelles AB525 et AB263, à l'Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance au prix de 25.50 € le m², soit 117 m² x 25.50 € = 2 983.50 €.

AUTORISE Mr le Maire à signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette vente.

DIT que le produit résultant de la vente sera inscrit au compte 024 du budget 2015.

N°2015-03-31/04

Objet : Syndicat Intercommunal de Prestations de Services de Proximité Participations communales 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 8 des statuts du Syndicat Intercommunal de Prestations de Services de Proximité détermine les participations respectives de chaque commune adhérente, aussi bien au titre de la compétence principale « Gestion des services de proximité au bénéfice des personnes âgées » qu'au titre de la compétence optionnelle « Organisation et fonctionnement des cantines scolaires ».

Après étude financière, le Syndicat de Prestations de Services de Proximité a pu déterminer la participation qui sera demandée à la commune de Saint André de la Marche à compter du 1^{er} janvier 2015 et qui s'établit ainsi :

- **gestion des services de proximité au bénéfice des personnes âgées : 1 565 euros,**
- **gestion et fourniture de repas pour la cantine : 1.08 euros par repas servi.**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de prendre en charge ces participations et s'engage à inscrire les crédits sur le budget communal 2015. **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement des sommes sur présentation des avis à payer et de la liste des enfants bénéficiaires du service « cantine », documents qui seront fournis par le Syndicat de Prestations de Services de Proximité.

N°2015-03-31/05

Objet : BUDGET 2015 : Fixation des taux communaux

Sur proposition de la Commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de maintenir les taux communaux de la fiscalité directe identiques à ceux de 2014.

DIT que les taux communaux applicables en 2015 sont les suivants :

Taxe d'habitation	17.87 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	22.89 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	46.69 %

N°2015-03-31/06

Objet : BUDGET PRIMITIF 2015

Après présentation des tableaux préparatoires établis par la commission des Finances, le Conseil Municipal est invité à se déterminer sur le vote du budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote, à l'unanimité, la section de fonctionnement comme suit :

Dépenses en euros		Recettes en euros	
Charges à caractère général	347 145	Produits de services	48 400
Charges de personnel	501 680	Impôts et taxes	1 107 940
Atténuation de produits	35 500	Dotations et participations	500 560
Autres charges de gestion courante	324 125	Autres produits de gestion courante	37 900
Charges financières	43 000	Atténuation de charges	50 200
Charges exceptionnelles	0	Produits exceptionnels	7 000
Dépenses imprévues	29 450	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	28 000
<i>Virement à section d'investissement</i>	434 000		
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	65 100		
Total en euros	1 780 000	Total en euros	1 780 000

La section d'investissement est présentée par chapitres (études, acquisitions et travaux) ou programmes d'opérations. Les principales dépenses concernent :

- l'inscription de crédits pour opportunités de constitution de réserve foncière agricole,
- l'aménagement de la zone de la Biroterie : travaux de voirie et divers réseaux pour la 2^{ème} tranche,
- les travaux de rénovation des terrains de football,
- la finition des travaux d'aménagement de la rue Simone Veil,
- la réalisation de travaux dans les divers bâtiments communaux,
- la réhabilitation et l'extension des vestiaires des salles de sports,
- la mise en séparatif du réseau eaux pluviales : rue du Bocage, rue de Vendée,
- l'aménagement d'un giratoire boulevard du Poitou/rue du Bocage.

A l'issue du débat, **le Conseil Municipal entérine** la section d'investissement, **à l'unanimité**, comme suit :

Dépenses en euros		Recettes en euros	
Dépenses imprévues, opportunités diverses	50 000.00	Solde d'investissement 2014 reporté	39 490.92
Remboursement du capital des emprunts	147 000.00	Affectation du résultat de fonctionnement 2014	560 419.36
Reversement des taxes d'urbanisme	50 000.00	FCTVA	200 000.00
Travaux en régie	28 000.00	Taxes d'urbanisme	69 089.72
Acquisitions foncières	110 000.00	<i>Virement prévisionnel 2015 de la section de fonctionnement</i>	434 000.00
Acquisitions de matériel et mobilier	97 400.00	Amortissement subvention d'équipement	65 100.00
Travaux divers bâtiments	78 000.00	Emprunt	226 000.00
Travaux de voirie et réseaux	193 000.00	Vente de terrains et immeubles	139 500.00
Travaux divers terrains	42 600.00	Diverses subventions	54 400.00
Travaux zone Biroterie/Creuillère	177 000.00	Participation non réalisation aire stationnement	2 000.00
Aménagement rue Simone Veil	35 000.00		
Assainissement pluvial rues Bocage et Vendée	235 000.00		
Réhabilitation vestiaires salles de sports	440 000.00		
Viabilité pôle médical (études)	30 000.00		
Rénovation Centre Social	30 000.00		
Restructuration école publique	30 000.00		
Rénovation éclairage public : fonds de concours SIEML	17 000.00		
Total en euros	1 790 000.00	Total en euros	1 790 000.00

N°2015-03-31/07

Objet : Indemnité de gardiennage de l'église – année 2015

Monsieur le Maire rappelle que par circulaire ministérielle du 26 février 2015, il est proposé que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales soit identique à celui de 2014, c'est à dire :

- 474.22 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte,
- 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que l'indemnité de gardiennage de l'église sera attribuée à l'Abbé Luc BENETEAU, curé de la paroisse résidant au presbytère de Saint Macaire,

DECIDE de lui attribuer l'indemnité maximum pour un gardien ne résidant pas sur la Commune soit 119.55 € pour l'année 2015,

DIT que les crédits sont inscrits au compte 6282 du budget primitif 2015.

N°2015-03-31/08

Objet : Création d'un poste contractuel au 13 avril 2015 - Adjoint technique de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du surcroît de travail au sein des services techniques inhérent au volume de travaux d'investissement à réaliser au cours des prochains mois.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié - article 3 : recrutement d'un agent non titulaire,

Vu les dispositions de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3 - alinéa 2 : pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant que les tâches désignées ci-dessus sont à accomplir dès que possible,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe du 13 avril 2015 au 12 octobre 2015 pour accompagner les agents titulaires lors de travaux d'investissement qui leur sont confiés.

DONNE son accord pour le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet (17.50/35^{ème}) et approuve le contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe – 1^{er} échelon.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer ledit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

N°2015-03-31/09

Objet : Rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes Moine et Sèvre

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que, conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les présidents des EPCI doivent adresser chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ces rapports font l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune aux EPCI peuvent être entendus ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes Moine et Sèvre,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation de ce rapport d'activités,

PRECISE que ledit rapport d'activités présenté au titre des activités 2014 n'appelle aucune observation.

N°2015-03-31/10

Objet : Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au SIEMML et de son adhésion au SIEMML pour l'éclairage public

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009 et 5 février 2010, 12 juin 2012, 1^{er} février 2013 et 18 février 2014 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat et celle du 15 octobre 2013 autorisant la modification des statuts du SIEMML pour lui donner la compétence relative à la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement du 11 décembre 2014 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEMML,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML du 3 février 2015 donnant un avis favorable à ce transfert,

Le Conseil Municipal de Saint André de la Marche,

DONNE UN AVIS FAVORABLE, à l'unanimité, à l'adhésion au SIEMML de la Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

3. SUJETS DONNANT LIEU A DEBATS ET INFORMATIONS

A) Lotissement de l'Epinay

Le Conseil prend connaissance de l'APS (avant projet simplifié), dossier finalisant des travaux préparatoires et les échanges entre la commission Urbanisme et les bureaux d'études. Après avoir pris connaissance du contenu, le Conseil prend les orientations suivantes :

- i. Validation de la mission optionnelle « accompagnement architectural » qui sera confiée aux Bureaux d'études,
- ii. inscription dans le règlement que « *les clôtures seront constituées de haies bocagères* ». Celles qui sont en limite du domaine public seront réalisées par la Commune lors des travaux de 1^{ère} phase et leur coût sera intégré dans le prix de vente des terrains.

La commission est invitée à poursuivre en ce sens pour permettre le dépôt du permis d'aménager de la 1^{ère} tranche courant mai (26 lots individuels et un îlot central comprenant 13 logements groupés).

Le Cabinet Chauveau doit fournir des éléments financiers complémentaires sur l'ensemble de l'opération pour permettre au Conseil d'affiner le prix de vente des terrains.

B) Organisation des TAP

Sylvie Boissinot fait part de la décision des responsables de l'école Grain de Soleil d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2015/2016. La commission va devoir réfléchir à une nouvelle organisation TAP à mettre en place compte tenu des effectifs envisagés (animateurs, locaux, répartition des horaires, etc...).

C) Structures intercommunales - CCMS - Flash 10

Présentation du document relatant les activités de Moine et Sèvre pour le mois de mars.

D) Divers

Situation de l'emploi

Pôle emploi recense 121 demandeurs d'emploi fin janvier 2015 (51 hommes et 70 femmes) dont 100 indemnisés et 21 non indemnisés.

4. DECISION DU MAIRE

N°13	Concession de terrain au cimetière communal d'une durée de 50 années	Famille BRETAUDEAU-RIVIEREAU	162 €
------	--	------------------------------	-------

 Dates à retenir

Commission Urbanisme : Lundi 20 avril 2015 à 18h00
 Jeudi 30 avril 2015 à 17h00
Conseil Municipal : Mardi 5 mai 2015 à 20h00